

BILAN SOCIAL 2018

Rappel : l'année 2017 a été marquée par l'effondrement d'une partie du bâtiment Vacchini et le déménagement dans les locaux de l'ancienne école d'art de Nancy, site de Boffrand.

CONDITIONS GENERALES D'EMPLOI

Nous distinguerons deux catégories de personnel : les ATS (personnel administratif, technique et scientifique) et les Enseignants.

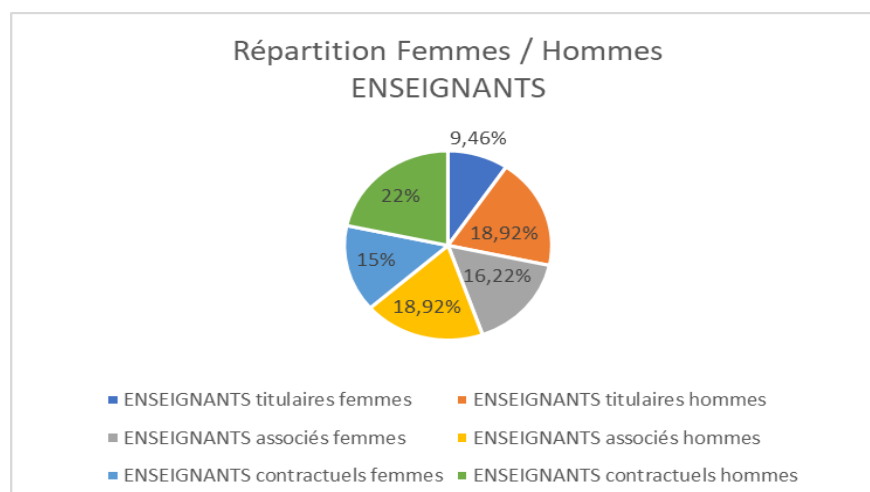
a) Effectifs au 31/12/2018

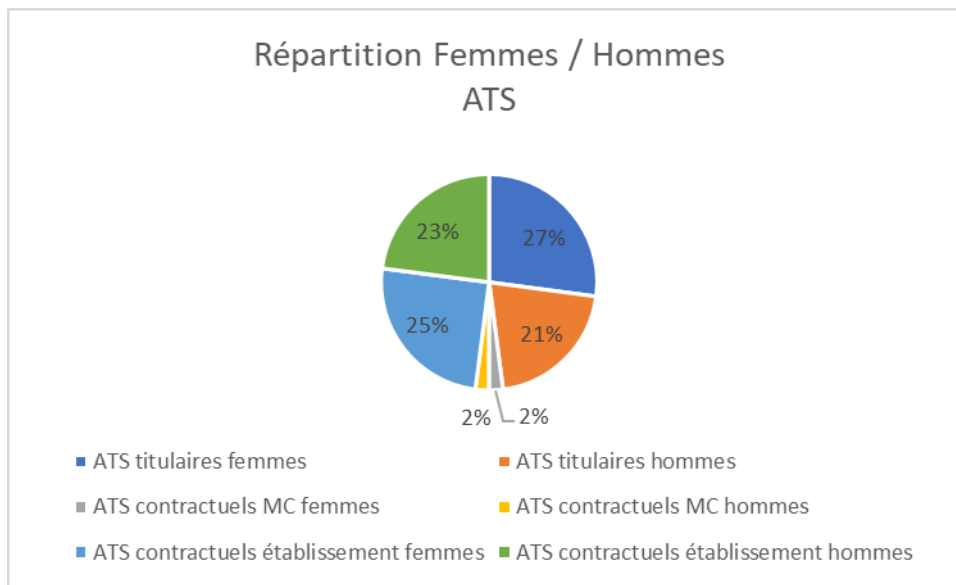
		Personnes physiques			ETP		
			H	F	H	F	
Enseignants	Titulaires	21	14	7	21	14	7
	Associés	26	14	12	18	9.5	8.5
	Contractuels école*	27	16	11	9.44	5.1	4.34
ATS	Titulaires	23	10	13	22.3	10	12.3
	Contractuels MC**	2	1	1	1.6	1	0.6
	Contractuels école	23	11	12	19.4	9.7	9.7
TOTAL		122	66	56	91.74	49.3	42.44

* Dans les contractuels école ne sont pas comptabilisés les intervenants extérieurs (= < à 48 heures).

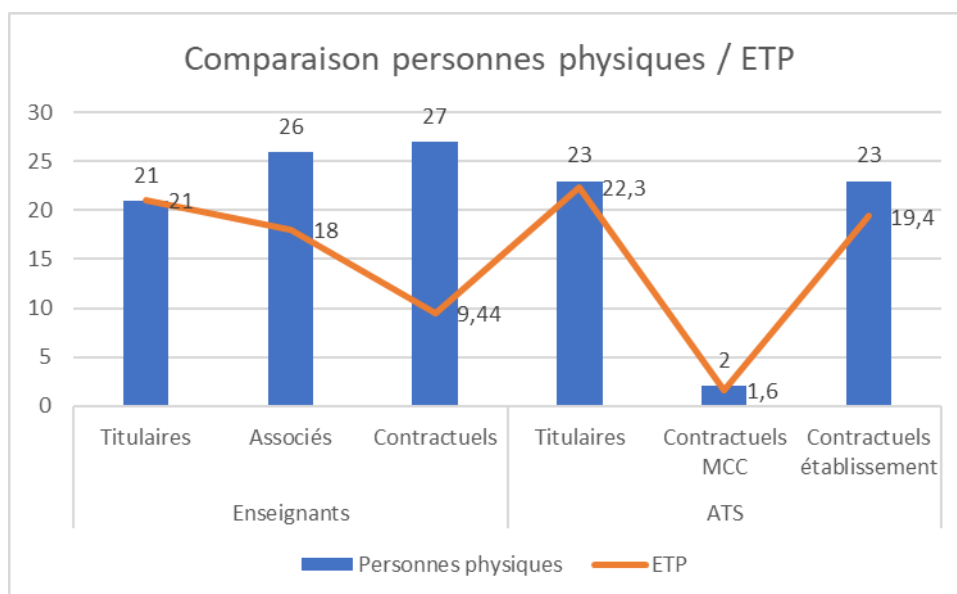
** Ministère de la Culture

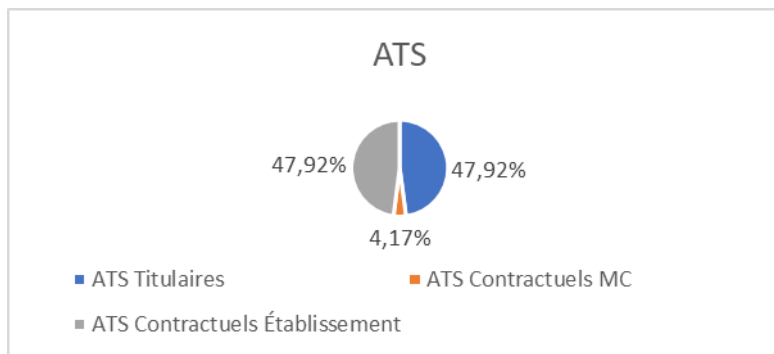
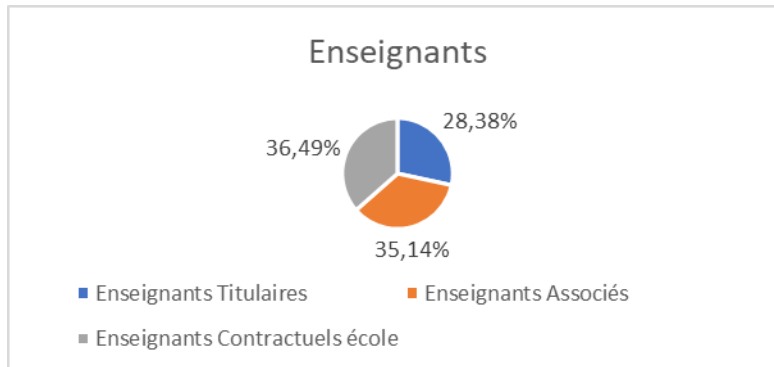
Répartitions femmes / hommes par catégorie, en pourcentages :





Représentation des catégories :





Commentaires sur les effectifs enseignants :

Les enseignants contractuels sont numériquement les plus nombreux mais n'assurent que 24% des enseignements.

La proportion des enseignants titulaires hommes est double de celle des femmes.

Par rapport à 2017 :

Le nombre de contractuels a sensiblement baissé et le nombre de titulaires commence à s'accroître. L'école a la volonté d'ouvrir à la mutation et au concours les postes vacants d'enseignants.

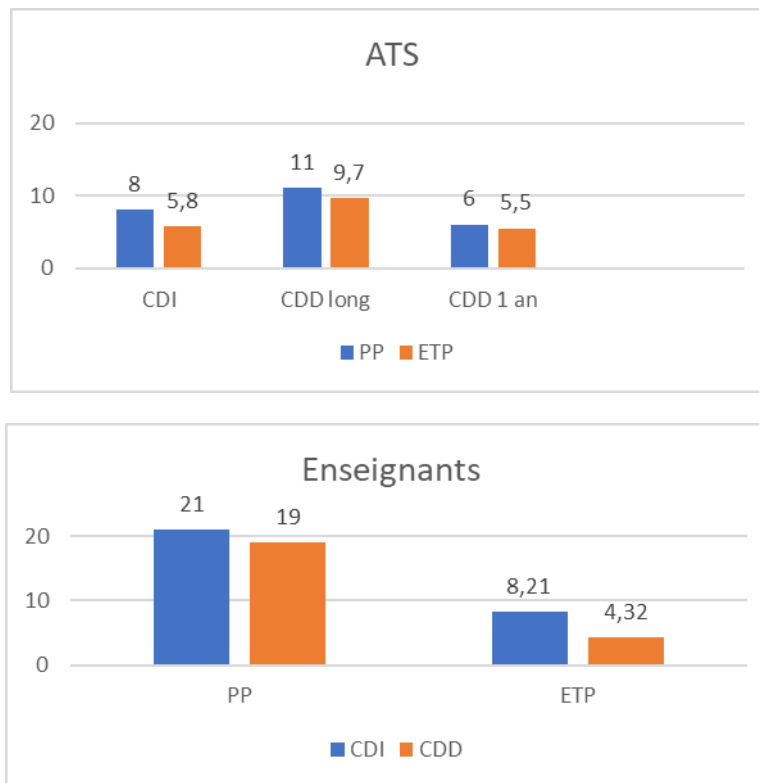
Commentaires sur les effectifs ATS :

Les ATS titulaires représentent plus de la moitié des effectifs. Ceci correspond à la volonté d'utiliser les postes disponibles du plafond d'emploi T2.

Par rapport à 2017 :

Nette augmentation du pourcentage de titulaires.

Répartition des contractuels de l'établissement par type de contrats



Commentaires sur la répartition des ATS par type de contrat :

Les CDI et les CDD de +3 ans représentent 76 % des contractuels, ce qui montre une volonté de l'école de stabiliser ces contrats correspondant à des missions pérennes. Les CDD d'une autre durée sont également nombreux, ce qui est le reflet de besoins ponctuels ou de difficultés de recrutement de manière plus pérenne, liées à la réglementation ou aux capacités budgétaires.

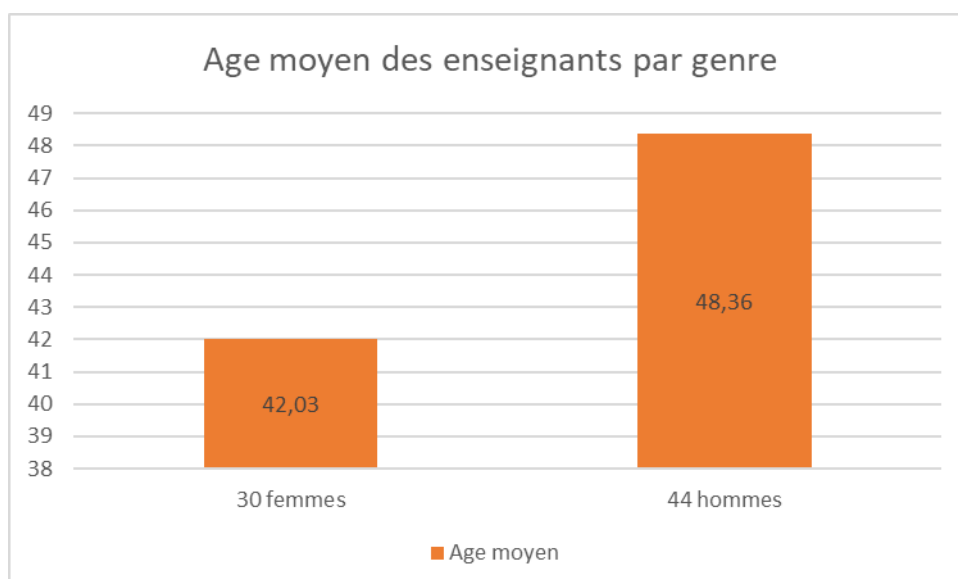
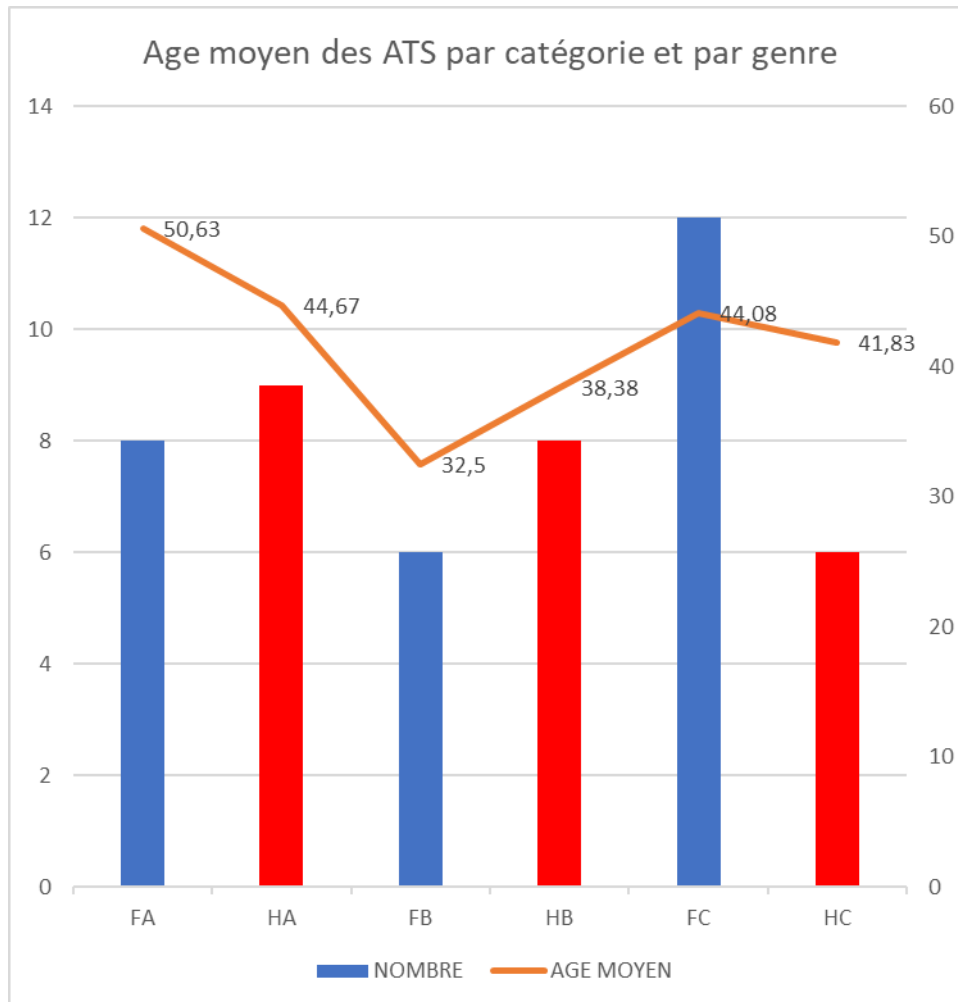
Commentaires sur la répartition des enseignants par type de contrat :

Les enseignants en CDI sont les plus nombreux mais l'écart est minime entre les CDI et les CDD, en personne physique. En revanche, ils représentent le double d'ETP par rapport aux enseignants en CDD.

Par rapport à 2017 :

On observe une nette progression des emplois pérennes.
59% des emplois en CDI ou CDD longs en 2017 contre 84% en 2018.

AGES MOYENS





2 rue Bastien-Lepage
Parvis Vacchini
BP 40435
F-54001 Nancy Cedex

T +33 (0)3 83 30 81 00
F +33 (0)3 83 30 81 30
ensa@nancy.archi.fr
www.nancy.archi.fr



version définitive

Commentaire sur la répartition des ATS par catégorie et par âge :

On remarque que l'âge moyen des agents de catégorie B est le moins élevé.

Commentaire sur la répartition des enseignants par genre et par âge :

Les femmes sont, de manière générale, plus jeunes que les hommes.

Par rapport à 2017 : évolution normale de l'âge des agents, les proportions restent les mêmes.

b) Durée et organisation du travail

Répartition des enseignants :

L'ensemble des enseignants titulaires (maîtres de conférences et professeurs) sont à temps complet (320 heures/an).

Les enseignants non titulaires sont tous à temps incomplet.

Répartition du personnel ATS :

Titulaires : 3 agents sur 22 sont à temps partiel (70 et 80%)

Non titulaires : 6 agents sur 25 sont à temps partiel.

Les agents qui s'occupent du ménage sont tous à temps partiel.

Commentaires sur la durée et l'organisation du travail :

Le temps partiel pour les personnels titulaires relève d'un choix. Aucun enseignant n'est à temps partiel.

Le temps partiel est par contre la règle pour les enseignants contractuels et, parfois, selon les situations, pour les agents ATS. Il concerne donc 100 % des enseignants contractuels, et 24 % des ATS contractuels.

Le nombre de personnels ATS non-titulaires à temps incomplet s'explique en partie par la réglementation qui impose des contraintes de quotité.

Par rapport à 2017 : Les proportions restent stables par rapport à l'année précédente.

c) Comptes épargne-temps

Nombre de CET ouverts en 2018 : 2

Nombre d'agents ayant déposé des jours de CET dans l'année : 5

Nombre de jours de CET utilisés dans l'année : 0

Nombre de jours indemnisés dans l'année : 14



2 rue Bastien-Lepage
Parvis Vacchini
BP 40435
F-54001 Nancy Cedex

T +33 (0)3 83 30 81 00
F +33 (0)3 83 30 81 30
ensa@nancy.archi.fr
www.nancy.archi.fr



version définitive

Nombre de jours de congés non pris et non versés au CET : 0

d) Recrutements et départs d'agent(e)s ATS et enseignant(e)s

Recrutements

- *ATS*

2 agents femmes titulaires catégorie B
1 agent homme contractuel catégorie B
1 agent homme contractuel catégorie A

Affectation en provenance d'un autre ministère (détachement entrant) : 0

- *Enseignants*

1 recrutement de maître de conférences titulaire
2 recrutements de maître de conférences associés

Départs

- *ATS*

Mutation au sein du MC : 1 agente de catégorie B
Détachement au sein du ministère de l'intérieur : 1 agent de catégorie C
Retraite d'une agente titulaire de catégorie B et d'un agent non titulaire de catégorie A
4 départs : 2 contractuels partis pour des postes en CDI, une réussite à un concours et 1 fin de CDD.

- *Enseignants*

1 titulaire femme partie en retraite

Commentaires sur les mouvements de personnels :

Les arrivées : Les mouvements entrant concernent à la fois des contractuels et des titulaires pour le personnel ATS. En revanche, plus aucun recrutement contractuel pour les enseignants.

Les départs : La retraite reste le motif de départ le plus logique. Cette année, 4 démissions de contrats à durée déterminée pour des postes plus pérennes : postes en CDI, concours. Cela montre une certaine recherche de stabilisation et de sécurité de la part des personnes sous contrats « précaires » à l'école, qui en raison de contraintes règlementaires ne peut pas proposer de contrats plus pérennes, favorisant un final un turn over préjudiciable pour l'institution.

Par rapport à 2017 : Aucune démission de CDD en 2017, 4 en 2018.



2 rue Bastien-Lepage
Parvis Vacchini
BP 40435
F-54001 Nancy Cedex

T +33 (0)3 83 30 81 00
F +33 (0)3 83 30 81 30
ensa@nancy.archi.fr
www.nancy.archi.fr



version définitive

e) Promotions

ATS

Les promouvables :

- 2 adjoints techniques promouvables pour l'ENSA Nancy
- 57 adjoints administratifs promouvables au grade d'adjoints administratifs principal de deuxième classe au niveau national : 4 pour l'ENSA Nancy
- 7 agents adjoints administratifs de l'ENSA Nancy promouvables dans le corps des secrétaires administratifs
- 734 adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe promouvables au niveau national, 3 pour l'ENSA Nancy
- 2 agents secrétaires administratifs de l'ENSA Nancy promouvables dans le corps des attachés
- 2 agents promouvables au grade d'attaché principal pour l'ENSA Nancy

2 agents ATS ont bénéficié d'une promotion pour l'année 2018, 1 agente de catégorie B et une de catégorie C. L'agente de catégorie C était promuvable depuis 10 ans
L'école est largement en dessous des taux nationaux et ce, depuis plusieurs années, malgré le signalement fait par l'école aux instances nationales.

Enseignants

5 enseignants, maîtres de conférences, à l'ENSA Nancy étaient promouvables de la deuxième à la première classe : 1 promu

2 enseignants, maîtres de conférences, à l'ENSA Nancy étaient promouvables de la première classe à la classe exceptionnelle : 0 promu.

Résumé des résultats ENSA NANCY 2018 :

- Une agente ATS, catégorie B, promue au grade de Secrétaire Administratif de classe supérieure
- Une agente ATS, catégorie C, promue au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe
- Un enseignant promu au grade de maître de conférences de 1^{ère} classe



2 rue Bastien-Lepage
Parvis Vacchini
BP 40435
F-54001 Nancy Cedex

T +33 (0)3 83 30 81 00
F +33 (0)3 83 30 81 30
ensa@nancy.archi.fr
www.nancy.archi.fr



version définitive

Conditions de travail

Nombre d'accidents de travail au cours de l'année 2018 : 3 accidents de trajet
Nombre de maladies professionnelles : 0
Nombre d'allocations temporaires pour invalidité : 0

Congés

Nombre d'agents ayant pris un congé de paternité et d'accueil de l'enfant : 1
Nombre d'agents ayant des congés d'une durée égale ou supérieure à six mois (congé parental, adoption et autres congés liés à la famille...) : 0

Organisation du temps de travail

a) Organisation

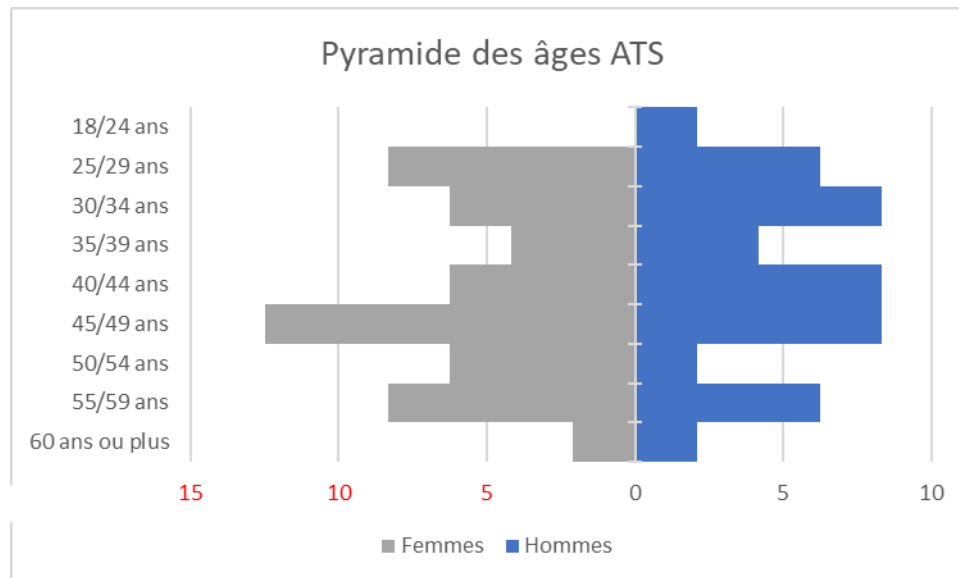
Nombre d'agents en télétravail : 1, sur recommandation du médecin de prévention, (2 matinées par semaine).

b) Services de proximité

Dépenses d'actions sociales (en euros) selon l'origine du financement (interministériel ou ministériel) pour garde d'enfants : 0

Pyramide des âges

a) Pyramide des âges du personnel ATS au 31 décembre 2018 par genre

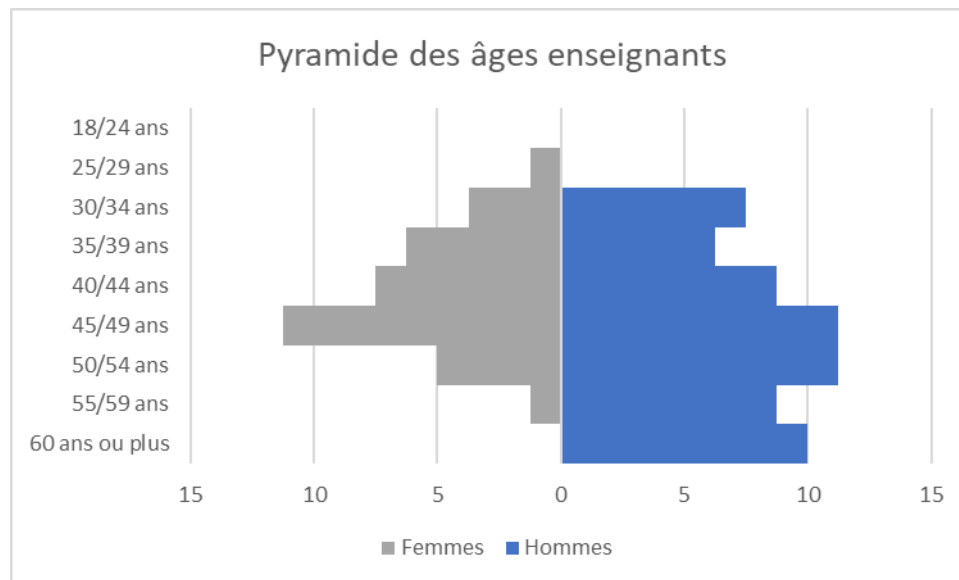


Commentaires sur la pyramide des âges ATS par genre :

Les hommes sont plutôt plus jeunes que les femmes. La tranche d'âge 45/49 ans est la plus importante pour les femmes. Pour les hommes, les tranches d'âge 30/34 ans ; 40/44 ans et 45/49 ans sont à égalité.

Par rapport à 2017 : la pyramide des âges a évolué naturellement depuis l'année précédente.

b) Pyramide des âges du personnel enseignant au 31 décembre 201 par genre



Commentaires sur la pyramide des âges enseignants, par genre :

Les hommes sont plus âgés en moyenne que les femmes.

Aucune femme n'a 60 ans ou plus alors que 10 hommes ont 60 ans et plus.

Cela nécessitera une anticipation des conséquences sur les champs pédagogiques concernés.

Pour rappel, depuis la réforme de 2018, c'est le CPS en formation restreinte qui est décisionnaire en la matière.

Par rapport à 2017 : La pyramide des âges a évolué naturellement depuis l'année précédente.



2 rue Bastien-Lepage
Parvis Vacchini
BP 40435
F-54001 Nancy Cedex

T +33 (0)3 83 30 81 00
F +33 (0)3 83 30 81 30
ensa@nancy.archi.fr
www.nancy.archi.fr



version définitive

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi en faveur des personnes handicapées

Effectifs physiques :

- 2 agent titulaires homme, catégorie C
- 2 agents titulaires femmes, catégorie B
- 1 enseignant contractuel femme, catégorie A

Le taux de travailleurs handicapés pour la population ATS :

- sur le T2 : 17,4 %
- sur le T3 : 0 %

Le taux de travailleurs handicapés pour la population Enseignants :

- sur le T3 : 3,7 %

Pourcentage total de personnes en situation de handicap : 4,10 %

Pour rappel, l'obligation nationale d'emploi de travailleurs handicapés correspond à un taux de 6 %.

L'école est globalement au-dessous de l'obligation légale en particulier sur le T3.

Mobilité des personnels ATS

Nombre de postes Ensa Nancy, publiés sur la BIEP en 2018 : 2

Nombre de recrutements consécutifs à une publication sur la BIEP en 2018 : 2

La Biep offre une visibilité nationale aux recrutements et offre une garantie de transparence sur les recrutements des postes de titulaires.

Absences

Répartition du nombre total de journées d'absence des fonctionnaires et des agents non titulaires sur emploi permanent selon les motifs suivants (ATS) :

- maladie ordinaire :
Titulaires : 212 jours pour 12 agents concernés
Non-titulaires : 172 jours pour 12 agents concernés
- longue maladie (fonctionnaires) : 0
- congé de longue durée : 0
- grave maladie (non-titulaires) : 214 jours pour 1 agente
- accident du travail imputable au service : 0
- maladie professionnelle : 0
- disponibilité d'office (état de santé incompatible avec la reprise du travail ou inaptitude physique pour exercice des fonctions) : 0

Commentaires sur les absences :

Le nombre de jours d'absence pour maladie ordinaire est équivalent pour les titulaires et les non-titulaires, concernés.

Par rapport à 2017 : le nombre d'agents non titulaires en arrêt maladie est passé de 31 à 12.
L'agent en arrêt pour grave maladie a été absent toute l'année.



2 rue Bastien-Lepage
Parvis Vacchini
BP 40435
F-54001 Nancy Cedex

T +33 (0)3 83 30 81 00
F +33 (0)3 83 30 81 30
ensa@nancy.archi.fr
www.nancy.archi.fr



version définitive

Médecine de prévention

En 2018, le médecin de prévention a reçu 34 agent(e)s en visite médicale périodique. 2 agents ont été reçus suite à un accident de travail, 2 autres agents ont été reçus au retour d'un congé maladie de plus de 2 semaines et 1 agente suite à congé maternité.

Le médecin a reçu 5 agents suite à des demandes de visites spontanées.

Le médecin de prévention a participé de manière régulière et active aux différentes réunions CHSCT.

Relations professionnelles

Nombre de réunions des instances de représentation et de concertation :

Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail : 4 CHSCT ordinaire et 1 CHSCT exceptionnel fin août 2018.

Ont été abordés, notamment, les points suivants :

- Bilan médecine de prévention
- Aménagement Boffrand
- Risques psychosociaux
- Une demande télétravail

Sujets du CHSCT exceptionnel :

- ➔ Violence morale + souffrance au travail : liée au collectif de travail
- ➔ Relations difficiles entre deux agents, signalées par courrier au directeur : ont entraîné un arrêt de travail.
Volonté de mettre en place une démarche plus globale à l'échelle de l'école.

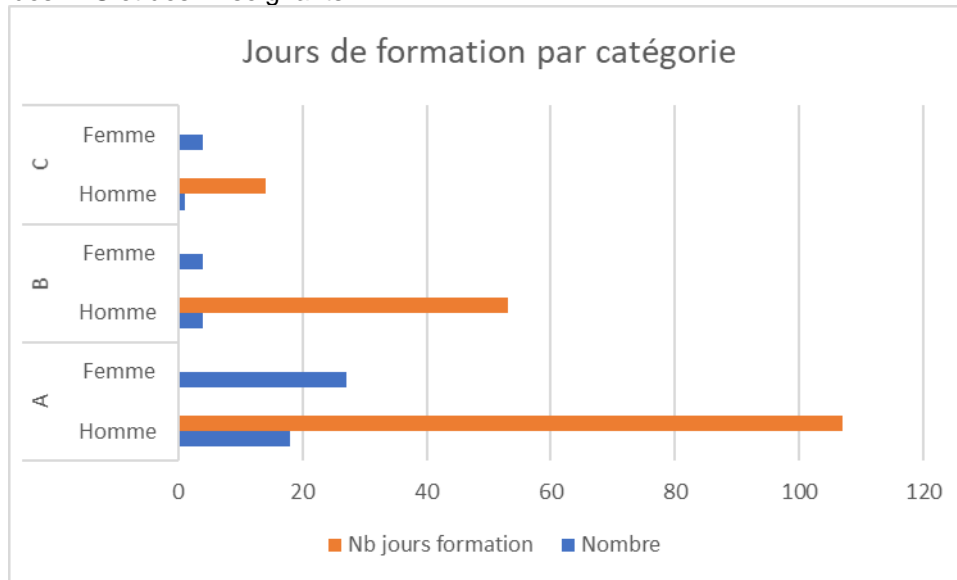
Comité Technique : 4 réunions ordinaires ont eu lieu. Aucun CT exceptionnel.

Ont été abordés, notamment, les points suivants :

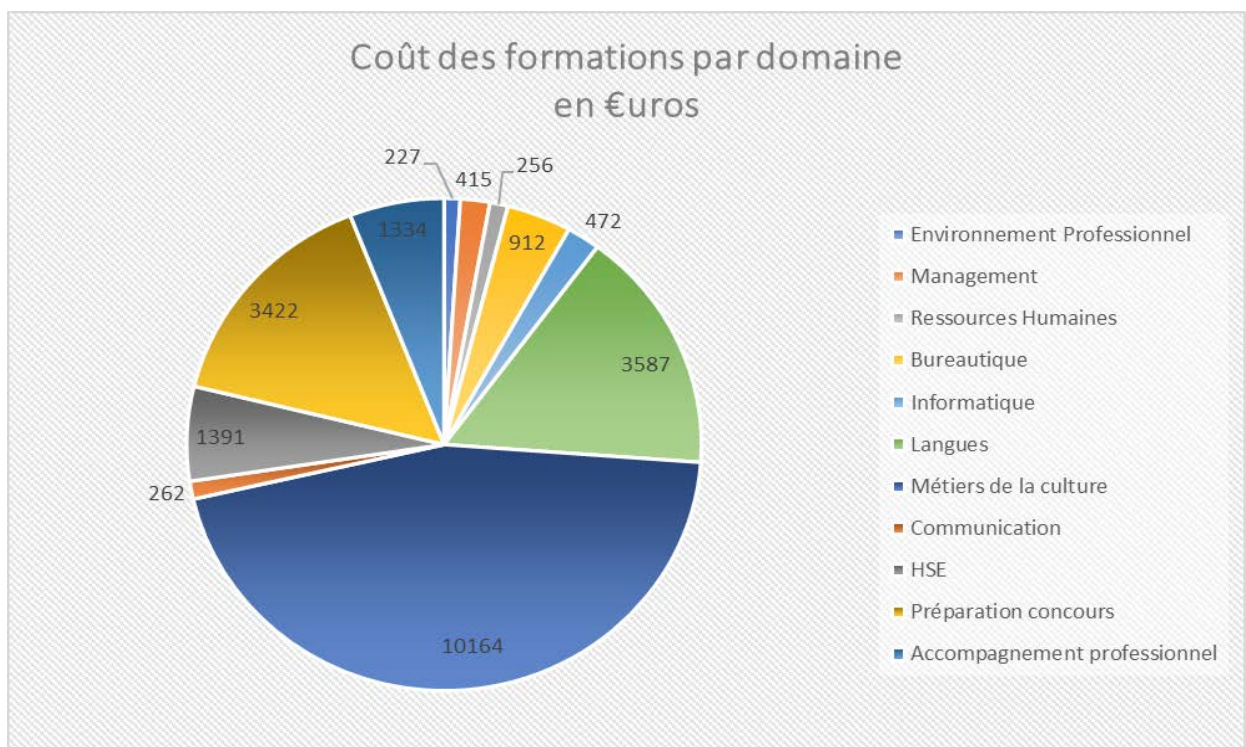
- Élections professionnelles de décembre 2018
- Circulaire Albanel concernant l'harmonisation des rémunérations des contractuels
- Bilan social 2017
- Mise en place d'Allo Discrim

Formation Continue

Formation des ATS et des Enseignants



Coût des formations



Les agents de catégorie A ont bénéficié de nombreux jours de formation par rapport aux autres catégories.

Cela peut s'expliquer, en partie, par le fait que les enseignants sont tous de catégorie A.

Il est aussi à noter que les hommes sont plus largement bénéficiaires de formations.

Les métiers de la culture représentent la plus grosse dépense en matière de formation.